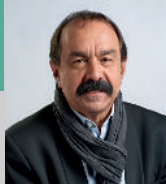


LE PROGRES SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL C'EST POSSIBLE ET URGENT !



Améliorer la vie en changeant le travail !	4
Financer le progrès social, c'est possible !	5
Santé et protection sociale, vecteurs de progrès social	6
Pour un monde meilleur, plus de justice et de démocratie sociale	8
Pour une reconquête et une relocalisation de l'industrie dans le respect de l'environnement et de la planète	9
Pour le développement d'une agriculture respectueuse de la santé et de la nature	11
Pour une reconquête des entreprises publiques et nationalisées autour des besoins fondamentaux	12
Pour une amélioration et un développement des services publics	13
Aménagement du territoire et environnement	14
Des règles pour mondialiser le progrès social	15



Philippe Martinez

Secrétaire général de la CGT

Plus jamais ça

La pandémie du Covid-19 frappe l'ensemble de la planète sans distinction de nationalité, d'origine ethnique ou sociale. Elle met en évidence les fractures entre les citoyens et les peuples (économique, sociale, environnementale, sanitaire, numérique...). Cette crise sanitaire donne à voir l'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature. Les inégalités sociales et sanitaires sont plus que jamais évidentes et ce sont les populations les plus pauvres qui subissent de plein fouet les conséquences de cette pandémie. Selon l'ONG Oxfam, ce sont près de 500 millions de personnes supplémentaires qui vont basculer dans la pauvreté avec la crise – soit un retour en arrière de dix ans.

Dans notre pays, le président de la République et le gouvernement ont fait régulièrement appel à l'unité nationale au nom de la lutte contre le virus. Le président a souvent fait référence à une situation de guerre pour justifier cette unité, en mémoire à d'autres pages de l'histoire de notre pays. Cet appel à l'unité nationale a un double objectif.

D'abord, une volonté de masquer les conséquences d'années de politiques d'austérité sur notre système de santé, et simultanément de détourner l'attention de la population des hésitations et défaillances du pouvoir dans la gestion de cette crise, en tentant de rendre responsables et donc de culpabiliser les citoyens. Cette position du gouvernement pourrait se résumer dans cette double et incohérente consigne : « restez chez vous pour protéger » et en même temps « allez au travail ». Cette volonté de préserver d'abord les intérêts du capital a des conséquences graves sur de nombreux travailleurs et travailleuses contraints de continuer à travailler sans protections indispensables. Cela se traduit par des contaminations et des décès dont le pouvoir et le patronat refusent de porter la responsabilité.

Le second objectif est de préparer l'opinion publique à de nouveaux sacrifices sociaux au nom de la reprise économique, comme en témoigne la publication d'ordonnances dérogatoires au Code du travail pour porter à 60 heures la durée hebdomadaire du temps de travail et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Bon nombre d'entreprises ou de branches se saisissent de l'opportunité pour imposer des accords déroga-

toires souvent illégaux. Pas question pour le pouvoir en place d'avoir une quelconque autocritique des décennies de politiques d'austérité, de suppressions d'emplois comme dans le secteur public et la santé ou de casse des droits sociaux ou de la protection sociale. Et pourtant, si la France possède encore des « amortisseurs sociaux » qui atténuent les effets de la crise sur les citoyens et le monde du travail par rapport à des pays comme les USA, sont également mis en évidence les nombreux reculs sociaux que nous subissons depuis des années et que la CGT n'a cessé de combattre.

IL FAUT UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Il est donc urgent d'opérer des ruptures avec ces politiques et construire un autre modèle de société par des transformations économiques, sociales et environnementales radicales, **tout en exigeant des mesures immédiates pour combattre les conséquences de la crise sanitaire et sociale qui se matérialisent entre autres par une explosion des violences sexistes et sexuelles, du nombre de personnes qui n'ont d'autres solutions pour se nourrir que d'avoir recours à l'aide alimentaire.**

La CGT a toujours été force de propositions. C'est à partir de celles-ci – que nous portons parfois depuis longtemps – que nous avons construit ce document pour un avenir différent. Un avenir pour réaffirmer que le travail n'est pas une marchandise, que la voix de celles et ceux qui travaillent doit être écoutée et entendue à partir de ce qu'ils créent, ce qu'ils fabriquent. Redonner du sens au travail, au collectif, tout en ayant des droits pour vivre dignement. Si des ruptures doivent se faire au niveau national, elles doivent également l'être au niveau européen et mondial. C'est pourquoi nous voulons œuvrer avec d'autres organisations syndicales dans le monde pour mondialiser le progrès social en donnant un caractère contraignant aux normes internationales et donner plus de pouvoirs aux organismes internationaux (OIT et OMS notamment) dont c'est la mission initiale. Il est temps que de nombreuses voix s'élèvent pour dire « plus jamais ça ». La CGT, porteuse d'un autre projet de société respectueux de l'humain et de l'environnement, veut et doit y contribuer.



Améliorer la vie en changeant le travail !

Le travail est au cœur des préoccupations et des évolutions sociétales, sociales et environnementales. Sa finalité ne doit pas être la création de valeur pour l'actionnaire ou la remise en cause des missions de service public au nom de toujours plus de productivité et de rentabilité.

Changer de cap nécessite de transformer le travail en plaçant l'humain au centre pour lui redonner du sens, maîtriser son contenu, son organisation et sa finalité. Cela commence par reconnaître celles et ceux qui le réalisent.

Pour cela, il faut :

- reconnaître le travail par le salaire. Cela implique de revaloriser l'ensemble des grilles de classification et de salaire pour que soient prises en compte les qualifications, les certifications, l'expérience acquise et la non-discrimination entre les salariés;
- appliquer la loi concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela implique de mettre en place de véritables sanctions pour les entreprises qui ne la respectent pas, et de

mettre en place un plan de revalorisation des métiers à prédominance féminine. Le gouvernement doit ratifier la convention n° 189 de l'OIT : « Travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques » ;

- garantir l'égalité des droits sur les lieux de travail entre travailleurs et travailleuses quelle que soit leur nationalité, qu'ils soient détachés saisonniers, sans-papiers, et régulariser automatiquement les travailleurs sans-papiers sur simple preuve de la relation de travail;

- assurer un droit d'expression dans l'entreprise afin de définir l'organisation et les conditions de travail;
- que l'encadrement dispose aussi d'un droit d'intervention et d'alerte pour refuser de mettre en œuvre une consigne portant atteinte au collectif ou à l'éthique.

Les nouvelles technologies doivent permettre de repenser l'organisation du travail pour que celles et ceux qui réalisent l'activité se la réapproprient. Les outils numériques doivent être pensés et conçus pour permettre de gagner en autonomie, pour développer les espaces d'échanges et faciliter le soutien entre collègues, ou entre encadrants et équipes. Le management doit être fondé sur

l'intelligence collective en renforçant la formation sur deux axes : la formation liée au métier et celle liée à l'utilisation des outils numériques.

Le recours au télétravail, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, est révélateur des impacts néfastes qu'il peut avoir sur les salariés s'il n'est pas encadré.

Pour la CGT, il est nécessaire d'encadrer les nouvelles formes d'activité professionnelle, notamment par :

- la négociation d'un nouvel accord national interprofessionnel et sa déclinaison dans les branches et entreprises pour encadrer la pratique du télétravail et notamment par un droit à la déconnexion et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que la prise en

charge des frais engagés par le salarié;

- la redistribution aux salariés des gains réalisés par l'entreprise par une revalorisation salariale et une amélioration des conditions de travail.

Il faut préserver et améliorer la santé au travail. Pour cela, il faut que l'organisation du travail, les conditions de travail la favorisent ou ne s'y opposent pas. La médecine du travail doit pouvoir agir en prévention et dès lors que le travail devient pathogène. Ses moyens et prérogatives doivent être étendus comme ceux de l'inspection du travail. Leur indépendance à l'égard des employeurs et de l'administration doit être garantie pour assurer l'effectivité du respect du droit du travail.

Financer le progrès social, c'est possible !

Les richesses produites en France (PIB) représentent aujourd'hui trois fois plus qu'au début des années quatre-vingt. Cependant, sans mesures fortes, la crise écono-

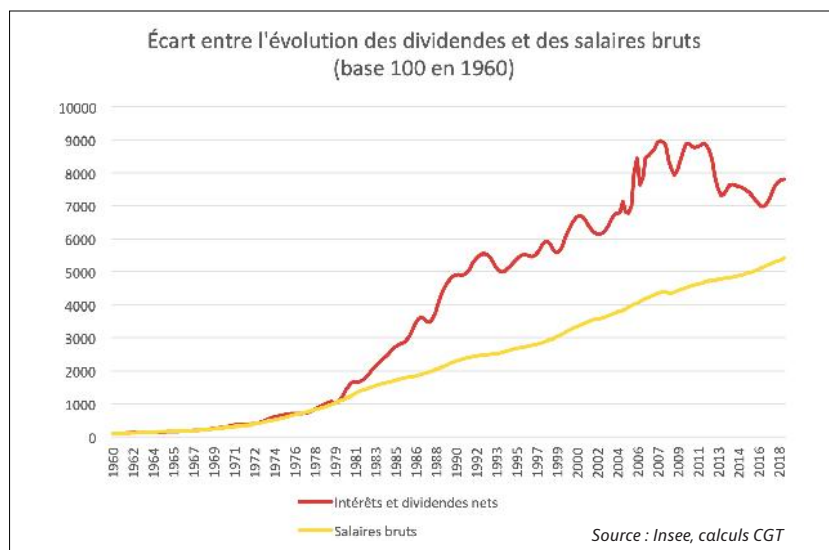
mique, précipitée par l'épidémie, va conduire à l'explosion du chômage et à l'appauvrissement de la population. Pour répondre aux besoins de celle-ci, il y a un besoin vital,

en toute transparence et sous le contrôle des citoyens, de mobiliser des fonds considérables, en particulier pour développer les services publics. La solution passera par une meilleure répartition des richesses ! Refonder notre système économique est crucial.

Une réforme juste, globale et cohérente de la fiscalité est absolument nécessaire :

- baisser le taux normal de TVA et la supprimer sur les produits de première nécessité;
- renforcer et rendre plus progressif l'impôt sur le revenu;
- rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune;
- affecter les moyens nécessaires à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale – qui atteignent 100 milliards d'euros par an.

Le taux d'imposition des entreprises en constante baisse (de 50 % en



1985 à 28 % en 2020 puis 25 % en 2022) doit être :

- relevé pour les grands groupes dans le cadre de la lutte contre l'épidémie ;
- modulé, avec les taux d'emprunts en fonction du comportement des entreprises :
 - modéré pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'investissement, la recherche et la préservation de l'environnement,
 - pénalisant pour celles qui spéculent, licencient, précarisent et délocalisent.

Les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées aux mêmes critères sociaux et environnementaux. Il faut en finir avec toutes les aides, type CICE, versées, sans contrainte pour les employeurs.

Dans la période, le gouvernement doit interdire le versement de dividendes.

Quant aux profits financiers (324 milliards en 2018), il faut absolument les taxer au niveau national et international.

Une autre utilisation du crédit et de la création monétaire des banques centrales

Pour surmonter la crise et répondre aux besoins fondamentaux de la population, il va falloir développer les services publics et relancer une nouvelle politique industrielle respectueuse de l'environnement, dans le cadre d'un aménagement solidaire des territoires.

Pour y parvenir, il faut utiliser autrement l'argent des banques.

La CGT propose :

- que les crédits aux entreprises (1 100 milliards d'euros en France, 4 500 milliards dans la zone euro) servent à l'emploi, à la création de richesses dans les territoires et à la préservation de l'environnement, et non plus à la recherche de rentabilité des capitaux ;
- que les 3 000 milliards d'euros que la Banque centrale européenne prévoit de consacrer au refinancement de ces crédits, à taux très incitatif, soient réservés aux entreprises qui poursuivent ces objectifs. En France, la Banque de France doit y veiller ;

- la création d'un pôle financier public mettant en réseau des institutions financières exerçant des missions de service public et d'intérêt général (Caisse des dépôts et consignations, Banque publique d'investissement, Banque de France, etc.), afin de peser sur le comportement des banques privées et réorienter les centaines de milliards d'euros de l'épargne populaire vers des investissements dans les services publics, le logement ou l'industrie. Sous contrôle public et social, ce pôle contribuerait à développer les services publics à une échelle inédite.

Enfin, plutôt qu'augmenter de 1 050 milliards d'ici à la fin de l'année leur portefeuille de titres achetés sur les marchés, la Banque centrale européenne, la Banque de France et les autres banques centrales nationales de la zone euro devraient consacrer cet argent à financer, *via* les institutions financières publiques que sont la Caisse des dépôts et consignations et la Banque européenne d'investissements, des projets démocratiquement élaborés.

Santé et protection sociale, vecteurs de progrès social

Notre Sécurité sociale a encore démontré son efficacité dans la période. Pour une véritable protection sociale pour toutes et tous, il faut mettre en place la Sécurité sociale intégrale, collectrice unique des cotisations et financeuse unique des dépenses de santé avec un financement reposant sur le salaire socialisé.

Il est également urgent de reconquérir la démocratie dans la ges-

tion de la Sécurité sociale – avec le retour aux élections dans les caisses de Sécurité sociale – et de réhabiliter la cotisation sociale comme financement unique de la Sécurité sociale aux yeux de la population.

Un débat national s'impose pour une transformation de notre système de santé autour d'un service public englobant l'offre de soins de ville et l'offre hospitalière, assis sur des centres de santé et des établis-

sements à but non lucratif, intégrant les industries de santé.

La CGT alerte depuis des années sur le manque de lits, et depuis plus d'un an les personnels sont mobilisés pour dénoncer le manque de moyens à l'hôpital comme dans les Ehpad. La crise sanitaire ne doit pas conduire à sacrifier certains actes médicaux et notamment le droit à l'IVG, dont le délai légal doit être allongé.



Il est indispensable de :

- former et embaucher du personnel avec un premier plan de 100 000 recrutements pour l'hôpital;
- annuler la dette des hôpitaux et augmenter immédiatement leur budget de 5 %;
- stopper tous les plans de restructuration et de fermetures;
- supprimer les agences régionales de santé et revenir à des services déconcentrés de l'État à l'échelle des départements et des régions pour organiser une véritable démocratie sanitaire et un renforcement des services publics dans les territoires.

La situation a remis en lumière les insuffisances du secteur de l'aide à l'autonomie.

La CGT revendique :

- la création d'un grand service public de la perte d'autonomie (Ehpad et domicile) avec des salariés formés, qualifiés et rémunérés en conséquence dans le cadre d'un statut unifié;
- 300 000 embauches pour couvrir tous les besoins du secteur;
- un financement de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale avec l'objectif de zéro reste à charge;
- la suppression de la barrière d'âge à 60 ans entre handicap et autonomie pour l'obtention des mêmes prestations.

Nous portons plus que jamais l'exigence d'une Sécurité sociale intégrale, couvrant tous les besoins.

Pour le droit à la santé : prise en charge totale pour toutes et tous, sans reste à charge sur les médicaments, les soins et les dispositifs de santé.

Pour le droit à la famille : universalité des prestations familiales, qui doivent être non imposables, sans condition de ressources et dès le premier enfant. Des droits nouveaux doivent également être mis en place pour suivre la transformation de la parentalité.

Pour le droit à l'indemnisation chômage : chaque période de crise renforce la pertinence du programme du Conseil national de la Résistance et de l'article 23 de la déclaration universelle des droits de l'Homme : « *Toute personne a droit au travail, et à un revenu de*

remplacement s'il ne peut exercer ce droit.» Ainsi :

- dans la période, si chômage partiel il y doit y avoir, celui-ci doit être payé à 100 %;
- le gouvernement doit annuler la réforme 2019 de l'Assurance-chômage, déjà entrée en vigueur en partie au 1^{er} novembre 2019;
- les droits pour toutes et tous, artistes et techniciens intermittents compris, doivent être prolongés d'un an renouvelable (en plus de la durée de confinement);
- tous les demandeurs d'emploi, y compris les primo-deman-

deurs, doivent être indemnisés sans exception.

Pour le droit à la retraite : Le projet de réforme du gouvernement doit être abandonné et des négociations doivent s'ouvrir pour améliorer le système existant de répartition par annuité.

Repère collectif essentiel, l'âge de 60 ans doit redevenir l'âge légal de départ accessible à taux plein en prenant en compte les années d'études.

Pour la prise en charge du handicap : environ une personne sur cinq est marquée par le handicap et plus de deux millions vivent sous le seuil

de pauvreté. Dans ce contexte, il est indispensable :

- d'assurer l'accès au soin des personnes en situation de handicap. Il faut partir du type de handicap pour adapter le traitement et la prise en charge des personnes atteintes du Covid-19, ce qui implique une formation et/ou spécialisation du corps médical au handicap;
- la rémunération de tous les salariés en situation de handicap doit être maintenue, y compris en période de confinement et en cas de chômage partiel.

Pour un monde meilleur, plus de justice et de démocratie sociale

Rétablir la hiérarchie des normes et le principe de faveur pour reconquérir une négociation collective porteuse de droits

Conçus pour être porteurs de progrès social, les conventions ou accords collectifs sont très souvent utilisés par le patronat pour aboutir au moins-disant social.

Il faut au contraire revenir à une négociation collective créatrice de nouveaux droits :

- imposer le Code du travail comme socle minimal de droits applicables à l'ensemble des salariés, qui ne peut qu'être amélioré par accord;
- inscrire dans la Constitution le principe de faveur qui permet d'appliquer aux salariés la norme la plus favorable;

- mettre fin à la possibilité de signer des accords dérogatoires d'entreprise moins favorables que les accords de branche.

Créer de nouveaux droits pour les salariés et leurs représentants

De nouveaux droits, individuels et collectifs, doivent être intégrés dans le Code du travail du XXI^e siècle, ce qui passe nécessairement par un renforcement des droits des représentants du personnel : syndicats et instances représentatives du personnel (IRP).

Dans l'entreprise, la constitution prévoit que « *tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises* », ce qui nécessite :

- le renforcement de la présence et de la place du syndicat dans toutes les entreprises;
- la participation de représentants des salariés dans les conseils d'administration et à tous les niveaux de l'entreprise avec des droits de veto;
- le renforcement de la place et du rôle des IRP avec les moyens pour exercer leur mandat;
- le rétablissement des mandats de proximité des délégués du personnel;
- une représentation des salariés des TPE au-delà des commissions régionales existantes;
- la mise en place, dans toutes les entreprises et établissements, de comités hygiène, sécurité, conditions de travail et environnement avec de vrais moyens d'intervention.

Réduire le temps de travail hebdomadaire à 32 heures

Il s'agit d'opérer un juste partage de la valeur ajoutée, des richesses et des gains de productivité réalisés notamment avec l'arrivée de nouvelles technologies. C'est aussi limiter le temps d'exposition à des situations de travail pénibles ou à des conditions de travail dégradées et mieux articuler temps professionnel et temps personnel, permettant de favoriser l'égalité femmes/hommes. Il s'agit de travailler moins pour travailler mieux et donc de réduire le temps de travail sans accroître la flexibilité, sans annualiser du temps de travail et sans baisser le salaire tout en créant 4 millions d'emplois.

Augmenter les salaires pour reconnaître qualifications, certifications et expérience

Revendiquer des augmentations de salaire, c'est aussi porter l'exi-

gence du juste partage des richesses créées, de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et donc du juste paiement de la force de travail, des qualifications et de l'expérience et de l'utilité sociale.

C'est aussi gagner des recettes supplémentaires pour la Sécurité sociale.

La CGT revendique :

- d'augmenter les salaires et de porter le Smic à 1 800 € ;
- que le Smic soit le salaire d'entrée dans l'emploi sans qualification et/ou expérience.

Il faut sécuriser les salariés dans leur parcours professionnel tout au long de la vie.

Cela doit obligatoirement passer par :

- une formation professionnelle comptabilisée en temps de travail effectif équivalent à 10 % du temps de travail annuel permettant d'évoluer en qualification, dans ses savoirs et savoir-faire ;
- la création d'un service public de la formation professionnelle.

Nouveau statut du travail salarié et Sécurité sociale professionnelle

Créer un nouveau statut du travail salarié, protecteur et incluant une sécurité sociale professionnelle, est une exigence essentielle dont cette crise sanitaire nous enseigne l'urgente nécessité, pour garantir à chaque travailleur les moyens de continuer à mener une vie décente.

Ce nouveau statut vise à protéger les plus faibles, les précaires, les jeunes, les femmes, quelle que soit la forme du travail. Il invite à une autre logique de solidarité afin de gagner de nouveaux droits attachés à chacun tout au long de la vie professionnelle. C'est un outil d'évolution professionnelle, opposable, transférable et universel.

Ce nouveau statut s'inscrit dans les bases d'un Code du travail du XXI^e siècle qui doit favoriser l'articulation entre les différents périmètres de négociation collective, ainsi qu'au niveau territorial.

Pour une reconquête et une relocalisation de l'industrie dans le respect de l'environnement et de la planète

Une nouvelle fois, l'échec du modèle capitaliste est mis en évidence : accélération de la circulation des personnes et des marchandises, politique du zéro stock et des flux tendus, mise en

concurrence des travailleurs entre eux, où qu'ils soient sur la planète, pillage des ressources naturelles... Continuer ainsi conduira à d'autres crises, sans doute plus violentes, plus difficiles à maîtriser.

Notre pays s'est considérablement désindustrialisé depuis maintenant une trentaine d'années en délocalisant la production dans des pays où les droits sociaux et les salaires sont bas, sans prendre

en compte les conséquences sociales et environnementales. Notre dépendance en matière industrielle s'illustre par notre incapacité à produire les masques, médicaments et tests nécessaires dans cette crise.

Prendre des mesures de relocalisation de l'industrie pour répondre aux besoins essentiels de la population n'est pas uniquement un enjeu de sauvegarde des emplois ou de sites de production. C'est également une réponse à l'urgence des enjeux environnementaux et démocratiques. Cela implique des décisions de réquisition et de sauvegarde, des emplois et des sites

industriels sur tout le territoire. Ainsi, utilité sociale de l'industrie va de pair avec le développement d'une économie circulaire, de proximité et indépendante, qui produit des biens et des services durables.

La question cruciale qui va être posée est celle de la restructuration du capital des entreprises après la pandémie et la préservation de notre tissu industriel, ses PME PMI, ses savoir-faire, ses compétences.

Les filières industrielles telles que la sidérurgie doivent être préservées, car sans elles notre industrie serait très affaiblie.

La CGT porte la volonté de produire mieux et durablement, notamment par l'engagement des industriels dans la recherche et le développement de nouvelles technologies moins polluantes.

Il est indispensable d'investir la question de la relocalisation et de la reconquête de l'industrie :

- par la mise en place d'un plan négocié entre l'État, les organisations syndicales et patronales et les collectivités territoriales afin de permettre rapidement la relocalisation d'activités stratégiques tout en repensant notre organisation de la chaîne de produc-



- tion, sans mise en concurrence entre territoire au niveau du pays et de l'Europe;
- par le travail en filière industrielle à tous les niveaux du pays et européen, pour aller vers une logique de coopération et de complémentarité entre régions et territoires, en s'appuyant sur des modes de gouvernance de types groupements d'intérêt économique, coopératives;
 - par l'implantation des services publics sur l'ensemble du territoire pour garantir l'aménagement et le développement des infrastructures utiles à la reconquête industrielle;
 - par une relocalisation permettant une véritable planifica-

tion de nos besoins, impulsée par un État stratège et développeur et mis en musique par un ministère de l'Industrie. Les circuits courts seront favorisés entre productions et réponses aux besoins, limitant les flux mondiaux de transport et développant l'emploi qualifié et la rémunération du travail à sa juste valeur;

- par une appropriation sociale de certaines activités, notamment celles de santé autour du matériel médical et du médicament, mais aussi la distribution et fabrication de matériel pour l'eau, l'énergie, ainsi que des entreprises de transport ferroviaire facteur de localisation industrielle;

- par le développement d'une politique de recherche et d'innovation et d'augmentation des financements pour atteindre les 3 % de PIB avec un contrôle des aides publiques;
- par l'obligation d'une relation permanente entre donneurs d'ordre et sous-traitants en s'appuyant sur le tissu industriel existant et en réaffectant des volumes de production dans les usines en France, tel que le porte le projet de loi des GM&S;
- par la mise en place d'une politique de transition énergétique solide afin de mobiliser toutes les énergies non polluantes et maîtriser les tarifs.

Pour le développement d'une agriculture respectueuse de la santé et de la nature

Les politiques publiques doivent garantir l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et diversifiée à des prix socialement acceptables. Mais pour passer du slogan au réel, c'est toute la production alimentaire qu'il faut repenser.

C'est aussi l'acheminement des produits alimentaires qui doit être revu, pour favoriser les circuits courts, et ainsi arriver à mieux contrôler les importations.

La gestion de la crise remet au centre la question essentielle d'une production respectueuse de la santé des travailleurs et des consommateurs, ainsi que de la nature. Une agricul-

ture productive et écologique, respectueuse de l'environnement et de la santé, doit être basée sur l'humain plutôt que sur la finance.

La CGT revendique :

- l'application de normes sociales de haut niveau pour tous les salariés de la filière, du donneur d'ordre aux sous-traitants, et ceux induits par l'activité (transports, approvisionnement, production des matières premières...);
- l'obligation d'embauches en CDI et l'arrêt du recours systématique à des travailleurs détachés et des salariés en contrat saison-

nier comme seule possibilité de travail dans le secteur agricole.

Depuis des années, les industriels ont la main-mise sur le secteur agroalimentaire.

Aussi, il est urgent de repenser la production. Cela induit :

- de redéfinir la filière dans son intégralité par l'obligation du recours aux circuits courts, comme par le renforcement de l'artisanat alimentaire qui repose sur une coopération entre producteurs et travailleurs de la terre;
- de renforcer les normes environnementales via une modification drastique de la politique

publique et une réorientation de la Politique agricole commune. La transition dans le domaine agricole ne peut se faire sans les agriculteurs. Leur assurer un revenu décent,

via un soutien public d'ampleur et un contrôle public accru de la filière agroalimentaire est la condition de base au changement de régime de production. C'est donc d'une vraie

planification agricole prenant en compte les spécificités des territoires et les besoins au niveau national dont nous avons besoin.

Pour une reconquête des entreprises publiques et nationalisées autour des besoins fondamentaux

Les carences constatées dans le secteur pharmaceutique mettent en évidence notre grande dépendance à d'autres pays (Asie, États-Unis...), en grande partie à cause du morcellement des chaînes de production dans la mondialisation.

Un nouveau cadre social, écologique, économique doit être mis en place, qui s'appuie en France et en Europe sur des priorités nouvelles, en constituant de solides pôles publics dans les secteurs stratégiques, énergie, transport, médicament, finances, communication...

Le choc avec l'économie réelle va fragiliser nos entreprises. Le gouvernement envisage des prises de participation pour sauver celles considérées comme stratégiques... sans débat ni concertation – secret des marchés oblige.

La CGT revendique :

- l'arrêt de tous les processus de privatisation en cours, de délocalisation ou restructuration des entreprises;
- l'identification des filières et entreprises dont le pays doit avoir la maîtrise et se donner les moyens d'agir sur leurs orientations, au service de l'intérêt général.

Tous les secteurs indispensables à notre vie en commun, répondant aux besoins fondamentaux d'existence, d'émancipation et de démocratie doivent être mis sous contrôle citoyen à travers une véritable appropriation sociale. Cela concerne l'énergie, les transports, la santé, la communication, l'eau, l'alimentation, l'audiovisuel, les nouvelles technologies et notamment les composants électroniques...

Il ne s'agit pas d'opérer, comme l'envisage le gouvernement et le patronat, des nationalisations temporaires qui permettraient de nationaliser les pertes pour ensuite privatiser les profits. Ce dont nous avons besoin c'est d'envisager des mécanismes pérennes, qui permettent une réelle appropriation sociale de ces secteurs. Plusieurs leviers existent pour l'État qui vont de l'instauration « d'actions de référence » assurant un droit de veto sur l'ensemble du capital jusqu'à des prises de participation à 100 % du capital. Pour orienter les décisions de ces entreprises dans le sens de l'intérêt général, il faut mettre en place des mécanismes de prise de décision démocratique.

Les entreprises vitales pour le pays nécessitent une continuité de ser-

vice et des devoirs particuliers. Cela implique que les travailleurs soient assurés par un statut de haut niveau qui leur permette d'accomplir leur travail.

Il est nécessaire de prendre en compte les besoins des entreprises en termes de compétences et de les intégrer dans une politique globale de l'emploi et du travail avec un programme ambitieux de formation pour anticiper les départs et la mutation du travail.

Les entreprises de réseau dans le domaine de l'énergie (gaz, électricité), dans les transports ferroviaires de voyageurs et de marchandises, dans les télécommunications (usage de la boucle locale) ont subi les politiques de déréglementation de Bruxelles. Il faut donc réorienter la politique européenne en la matière et mettre fin au dumping social. Pour cela, il est indispensable de développer des coopérations au niveau mondial et européen et d'étendre la notion d'entreprise publique, de services publics et de biens communs en travaillant des alliances entre les travailleurs des différents pays, afin d'obtenir un rapport de forces permettant d'harmoniser par le haut les normes sociales et environnementales.



Pour une amélioration et un développement des services publics

Socle indispensable de la solidarité, de la citoyenneté, de la démocratie, de l'émancipation et du développement économique, les services publics démontrent chaque jour leur efficacité et leur capacité d'adaptation pour continuer de répondre aux besoins et nous permettre de faire face à la crise.

Ils sont aussi un puissant levier de transformation, pour une société

plus juste, solidaire, émancipatrice, respectueuse de l'environnement, fondée sur l'intérêt général.

Ils doivent échapper à toute logique de marché, être présents sur l'ensemble du territoire et leur périmètre doit être renforcé : éducation, formation, action sociale, santé, emploi, justice, sécurité, logement, transports, énergie, eau, culture, information et communication.

Pour la CGT, il est urgent :

- d'arrêter sans délai tous les processus de réforme de la Fonction publique et des services publics, et tous les plans de suppression de postes et de fermetures;
- d'inscrire l'action publique dans une démarche démocratique de planification. Le Conseil national des services publics doit être l'instance de

définition des besoins, d'organisation et d'évaluation des services et politiques publics, en articulation avec des commissions locales permettant la participation des salariés et des usagers, pour nourrir un plan national et des schémas territoriaux assurant une présence de proximité des services publics dans tout le pays;

- de renforcer le rôle de l'État et des collectivités territoriales dans l'éducation, la recherche et la culture. 3 % du PIB doit être consacré à la recherche, dont au moins 1 % pour la recherche publique. Les effec-

tifs enseignants doivent augmenter d'au moins 20 % pour répondre aux besoins les plus urgents. Il faut garantir le droit à l'éducation pour toutes et tous par un enseignement public, laïc et gratuit, pour permettre l'émancipation de tous les jeunes;

- le monde de la culture doit être soutenu dans toute sa diversité par un effort budgétaire d'ampleur inédite et la redéfinition de la politique publique;
- de renforcer les missions publiques de contrôle, en particulier dans les domaines sanitaire et environnemental;

- de mettre en place un service public du numérique et de la communication pour assurer l'accès au très-haut-débit, une gestion des données et une gouvernance de l'Internet démocratisées;
- de se réapproprier des secteurs clés tels que le logement, la petite enfance, la gestion des déchets et des ordures ménagères, le traitement et la gestion de l'eau...
- de renforcer les garanties statutaires des personnels et d'engager un processus massif de titularisation.

Aménagement du territoire et environnement

C'est tout l'aménagement du territoire qui doit être repensé, pour limiter les déplacements obligatoires, maîtriser l'urbanisation, permettre l'accès de toutes et tous à des services publics de proximité.

Droit au logement

Le logement est un droit fondamental. Il faut agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale. Au-delà des mesures pour atteindre la construction de 500 000 logements par an nécessaires pour répondre aux besoins de la population, il est urgent que le gouvernement prenne la mesure de la situation de millions de citoyens non ou très mal logés, en situation de fragilité ou en situation de précarité énergétique. Cela passe, dans le cadre de la crise, par la suspension, l'annulation ou l'étalement du paiement des loyers pour les personnes en grande difficulté.

Dans un second temps, il faut contraindre les bailleurs (publics et privés) à :

- réduire les loyers. Le montant de la quittance de loyers ne doit pas dépasser 20 % des revenus du foyer;
- mener les travaux de rénovation thermique des logements qui présente l'intérêt de mobiliser des emplois et des compétences non délocalisables.

La maîtrise de l'urbanisation doit être collective et non soumise aux aléas du marché immobilier.

Droit aux transports

Le transport est le principal contributeur d'émissions de gaz à effet de serre. Qu'il s'agisse de transporter des hommes et des femmes ou d'acheminer les marchandises, le droit à la mobilité nécessite une vision globale que seule la maîtrise publique, via des services publics, peut garantir. Celle-ci doit être assurée par la créa-

tion d'un pôle public de transports. Cela implique que les moyens de transports soient accessibles physiquement et financièrement, *via* une modulation des tarifs en fonction de critères sociaux.

Il est ainsi nécessaire d'investir massivement dans les infrastructures de transport collectif (rail, tram, bus), particulièrement dans les zones rurales où l'usage de la voiture est encore une nécessité. Nous ne pouvons pas nous prévaloir de diminuer nos émissions dans le cadre de notre production nationale si nos importations génèrent une pollution massive. Limiter les importations c'est aussi limiter les transports particulièrement polluants et favoriser le fret ferroviaire.

Droit à l'énergie

Notre politique énergétique doit tenir compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires. L'énergie est un pro-

duit de première nécessité. Des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès doit être garanti à toutes et tous et financé par la solidarité si besoin. L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire. Un pôle public de l'énergie doit être créé.

Droit à l'eau

Le traitement et la distribution de l'eau doivent faire l'objet d'une politique planifiée et de long terme afin de garantir la préservation de ces ressources vitales pour la population et pour la

planète. La garantie de l'accès à l'eau potable est un enjeu fondamental dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource. Cet accès doit faire l'objet de garanties légales et opposables.

Des règles pour mondialiser le progrès social

Le capitalisme profite à une minorité, puisque 1 % des plus riches possèdent plus que le reste de la population. La CGT conduit son action dans la double exigence d'amélioration des droits et des libertés dans la vie comme au travail et de rompre avec le système capitaliste.

L'urgence est de lutter contre le *dumping* social par l'instauration d'un bouclier fiscal, social et environnemental et d'obliger les États à prendre des mesures pour améliorer les conditions sociales des travailleuses et travailleurs.

La CGT œuvre en ce sens avec d'autres organisations syndicales aux niveaux européen et mondial.

Elle souhaite que l'OIT organise une conférence internationale extraordinaire du travail dès début 2021 comme au sortir de la Seconde Guerre mondiale (déclaration de Philadelphie en 1944 actant que le travail n'est pas une marchandise).

Dans le même état d'esprit, la pandémie actuelle montre que des institutions, telles l'OIT, l'OMS, l'Unesco, l'ONU et la FAO, devraient avoir des moyens juridiques renforcés pour

jouer leur rôle et que les normes sociales et environnementales supplantent les règles du commerce.

Il est urgent de prendre des mesures pour abolir le travail informel (60 % des emplois dans le monde), d'abroger les traités de libre échange internationaux, d'instaurer des normes sociales comme conditions aux importations et de modifier la réglementation européenne sur les marchés publics pour garantir au minimum 70 % de production sur notre continent et 35 % sur notre territoire.

Bibliographie pour approfondir la réflexion

- Site cgt.fr
- Document d'orientation du 52^e Congrès confédéral de la CGT
- Repères revendicatif de CGT
- Livret « Indicateurs économiques et sociaux de la CGT »
- Livret « Reconquête de la Sécurité sociale »
- Contact Retraite n°1 et 2
- Livret « L'urgence d'une reconquête industrielle »
- Livret « Services publics, partout, pour tous ! »
- Guide saisonniers
- Livret « Contre les idées d'extrême droite et le racisme »
- Note sur le handicap



**LE TRAVAIL
A PLUSIEURS VISAGES.
LA CGT A LE VÔTRE.**

